



Le nouvel accueil de loisirs intercommunal Le Vivaneau a été inauguré à Ay-sur-Moselle. Sa capacité est de 80 places. Un nouveau centre d'accueil pour les enfants

Le Centre intercommunal d'action sociale de la Rive droite, qui regroupe les communes d'Ay-sur-Moselle, Flévy et Trémery, vient d'investir dans la construction d'un nouvel accueil de loisirs de 80 places sur le ban communal d'Ay-sur-Moselle. Il porte le nom de Vivaneau et a un double objectif : se doter d'un équipement qui soit à la dimension du nombre d'enfants accueillis, les locaux de la MJC étant devenus trop exigus ; optimiser le temps d'occupation de la structure en développant les centres aérés préadolescents durant les vacances scolaires. Les centres aérés enfants restant quant à eux organisés à l'accueil loisirs Les Lucioles, à Trémery.

Ce bâtiment, qui se situe à l'arrière de l'école primaire Au Fil de l'Eau, d'une superficie de 410 m², se compose d'un hall d'entrée incluant le bureau d'accueil et les vestiaires adaptés aux enfants de 3 à 12 ans, d'un bloc sanitaire filles et garçons, d'une salle d'activité principale de 126 m², d'une salle spécialement réservée au moins de 6 ans, d'une salle de repos et d'activité, d'un vestiaire pour le personnel, d'un préau extérieur de 100 m².

Pour mener à bien ce projet, le CIAS de la Rive droite a bénéficié de deux subventions de la Caisse d'allocations familiales de la Moselle : 168 750 € pour

le bâtiment et 15 066 € pour la partie équipement. Marie-Jo Zimmermann, députée, a apporté 10 000 € au titre de l'enveloppe parlementaire. Le montant total de cette opération s'élève à 1 200 000 € HT. Le reste à charge s'élève à environ un million d'euros. Il est pris en charge par les communes d'Ay-sur-Moselle (40 %), Flévy (20 %) et Trémery (40 %). La commune d'Ay a injecté 142 000 € HT dans la réalisation de la route, du parvis, des stationnements et la liaison piétonne vers le futur éco-quartier.

L'inauguration s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités. Jacky Hoschar, président du CIAS, a notamment déclaré : « Le montant des subventions est faible puisque ni l'État par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux, ni les fonds européens, ni le conseil général n'ont souhaité participer au financement de ce projet. À titre de comparaison, le bâtiment principal de Trémery avait été subventionné à 80 %, soit le maximum autorisé. Cela doit nous faire réfléchir car de trop nombreuses communes sont encore peu ou mal équipées dans ce domaine alors que l'État nous en demande toujours plus. »